TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Région BRETAGNE

BRETAGNE ensemble
BREIZH A-GEVRET

LE JOURNAL DE LA RÉGION
N° 26 – novembre 2014

DOSSIER

TRÉSORS AU NATUREL

ÉCONOMIE
De belles réussites économiques bretonnes

TERRITOIRE
Travaux du port de Brest : exprimez-vous !

EUROPE
L'Europe au cœur des territoires

Trésors **au naturel**

Environnement

La Bretagne compte un nouveau parc naturel régional (PNR), celui du Golfe du Morbihan. Il complète un ensemble de sites exceptionnels, les Espaces remarquables de Bretagne (ERB), déjà préservés et mis en valeur par la Région et ses partenaires. Et si vous partiez – ou repartiez – à leur découverte ?

2 730 KILOMÈTRES DE CÔTES où la mer rencontre la terre en une multitude d'îlots, baies, falaises, dunes, marais, vasières ou prés salés ; des landes, tourbières, zones humides ou étangs intérieurs, fruits de la rencontre du sol, du climat et du travail des hommes ; des massifs rocheux permettant de comprendre d'un regard 600 millions d'années d'histoire de la terre ou laissant affleurer des pierres d'une grande rareté… Faut-il encore le redire ? La Bretagne ne compte pas ses sites naturels exceptionnels. Ils offrent au visiteur des paysages à couper le souffle, ainsi qu'un merveilleux refuge à des centaines d'espèces d'animaux ou de plantes, parfois rares ou menacées d'extinction : le macareux moine, à l'origine de la création de la Ligue de protection des oiseaux en 1912, est devenu l'emblème de la ville de Perros-Guirec ; la sterne naine ou le gravelot à collier interrompu nichent chaque année sur le sillon de Talbert à Pleubian ; l'étang du Pont-de-Fer, tout au sud du Morbihan, est particulièrement apprécié par la loutre d'Europe ; et la sphaigne de la Pylaie, une mousse au cœur rougeâtre, ne se trouve plus en France que dans les Landes du Cragou, du Vergam et de Lan Bern.

© E. Pain

"On ne protège bien que ce que l'on connaît bien !"

THIERRY BURLOT,
vice-président chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Une richesse à redécouvrir

« *Les Bretons considèrent ce patrimoine naturel comme une richesse, mais aussi comme une part de leur identité*, remarque Thierry Burlot, vice-président du Conseil régional, chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement. *Nous travaillons donc à préserver les sites les plus sensibles pour les générations futures. Nous cherchons aussi à les mettre en valeur, en créant des parcours balisés, en plaçant des panneaux explicatifs ou en proposant des animations et des sorties guidées, car on ne protège bien que ce que l'on connaît bien !* »

Avec le parc naturel régional du Golfe du Morbihan (voir encadré p. 9), l'Espace remarquable de la presqu'île de Crozon constitue une étape incontournable pour les amoureux de la faune et la flore et pour les curieux qui veulent en apprendre un peu plus sur la formation du bassin armoricain. Point de départ : la Maison des Minéraux, entre Morgat et le cap de la Chèvre, à l'entrée du village de Saint-Hernot. Elle est ouverte tous les jours en été et tous les jours sauf le samedi et le dimanche matin le reste de l'année. Là, des passionnés de géologie vous indiquent comment accéder aux 27 sites choisis pour leur intérêt exceptionnel, essentiellement des falaises, qui couvrent un espace total de 28 hectares sur les 7 communes de la presqu'île. On vous y propose de retrouver ce fossile de trilobite – animal marin vivant il y a 250 millions d'années – dans les schistes de Postolonnec ou cette empreinte d'une plage de galets d'il y a 400 000 ans, à Porz Koubou. Et pour parfaire vos connaissances, la Maison des Minéraux présente un éventail d'activités originales : balades contées, ateliers pour manipuler les roches, balades « bidouilles-cailloux » sur les plages… Elles sont sans rendez-vous l'été et à la demande le reste de l'année.

Espaces remarquables de Bretagne ou contrats nature…

Car la presqu'île de Crozon a rejoint le club très fermé des ERB, 8 réserves naturelles régionales (bientôt 9, voir encadré p. 9), placées sous la responsabilité de la Région, où s'appliquent des règles strictes en matière de préservation de l'environnement : interdiction de prélèvement, interdiction ou encadrement de certaines activités, notamment sportives ou de loisirs, accès limité à certaines zones, possibilité pour le conservateur de dresser des contraventions en cas d'infraction… Une

>>>

↗ La réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf (Ille-et-Vilaine) propose des circuits de découverte de ses nombreuses espèces animales et végétales.

Photo : Association des landes de Monteneuf

<<<

contrainte logique : pour prétendre à ce classement, un site doit faire la preuve d'une richesse et d'un intérêt écologique ou géologique majeur. Pour cela, il doit avoir fait l'objet d'un ou plusieurs inventaires scientifiques par exemple à travers un programme Natura 2000, au niveau européen. C'est pourquoi aucun Espace remarquable de Bretagne ne dépasse quelques centaines d'hectares, d'un seul tenant ou pas. Comment se crée un ERB ? « *Nous avons été, avec la Lorraine, la première Région française à créer des réserves naturelles, en 2006,* explique Thierry Burlot. *Tout part bien souvent de la volonté d'un élu local ou d'une association. Ensuite, la Région pilote le projet mais c'est toujours un travail d'équipe.* » Il faut convaincre les propriétaires des terrains du bien-fondé du projet car sans leur accord les parcelles ne peuvent être classées, demander l'avis du préfet, des collectivités locales concernées et du conseil scientifique régional, décider des règles qui vont s'appliquer dans la réserve, choisir aussi qui va la gérer et disposer de l'autorité de police, instituer le comité consultatif… La procédure peut prendre deux à trois ans. Heureusement, la Région peut s'appuyer sur un réseau de partenaires, qu'il s'agisse de collectivités locales, d'organismes publics ou d'associations. Certains, comme le conservatoire botanique de Brest, apportent leurs connaissances expertes des milieux ; d'autres, comme Bretagne vivante ou la Ligue de protection des oiseaux, sont capables d'effectuer la remise en état des lieux, quand elle est nécessaire, et d'assurer l'accueil des visiteurs. « *Le fonctionnement d'un ERB revient en moyenne à 35 000 euros par an, financé par le Conseil régional,* précise Thierry Burlot. *Quand un site ne peut répondre aux critères de ce label, nous proposons un contrat nature à nos interlocuteurs, pour leur donner des moyens d'agir et de continuer la préservation nécessaire : 51 ont été signés à ce jour.* »

↗ Le macareux moine s'observe dans la réserve naturelle des Sept-Îles, à Perros-Guirec.
Photo : Armel Deniau / Ligue pour la Protection des Oiseaux

Une chance pour les territoires

La vie des réserves est étroitement liée au tissu économique local. À Monteneuf, qui dispose d'un ERB depuis 2013, plusieurs agriculteurs assurent le pâturage et le fauchage des landes, indispensables pour empêcher leur « fermeture », c'est-à-dire leur transformation en forêts de saules, bien moins riches en biodiversité.

L'aménagement des sites et l'accueil des visiteurs augmentent par ailleurs leur attrait pour les touristes. C'est encore plus vrai pour les grands projets de territoire que sont les PNR. Dans ce domaine, la Bretagne était pionnière en créant en 1969 sur 125 000 hectares et 44 communes, des monts d'Arrée aux îles d'Iroise, le vaste parc d'Armorique. Il vient d'être rejoint par celui du Golfe du Morbihan (voir encadré ci-contre), tandis qu'un troisième projet est à l'étude : de la Rance à la côte d'Émeraude, ce dernier concerne 66 communes et 86 000 hectares. Bien sûr, il ne s'agit pas de mettre d'aussi vastes secteurs « sous cloche », aussi précieux que puisse être leur patrimoine naturel, historique ou culturel. On cherche au contraire à s'appuyer sur ces ressources pour favoriser un développement économique harmonieux et durable. Réunis autour d'une même table, élus, entreprises, agriculteurs et pêcheurs, administrations, associations, etc., imaginent ensemble les outils qui vont leur permettre d'agir dans le même sens. Il s'agit principalement d'une charte d'engagements à douze ans. Une fois obtenu, le label « PNR » aura un impact très concret sur l'activité de nombre d'entre eux : la reconnaissance nationale et internationale qu'il amène dope les ventes des produits locaux de qualité, augmente le taux de réservation des hôtels et des gîtes…

En chiffres

7 %

du territoire régional est en secteur protégé avec les parcs naturels régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan

↗ Réserve naturelle régionale du Cragou et du Vergam.
Photo : Emmanuel Holder

↑ Arzon fait partie des 30 communes du parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Photo : Auteurs de vues - F. Henry

Vers un schéma cohérent

Progressivement, la Bretagne se couvre ainsi d'un maillage assurant à ses espèces sauvages, animales et végétales, des zones refuges reliées par des couloirs de déplacements, dans l'esprit de la trame verte et bleue. Aujourd'hui, l'attention de tous les acteurs du maintien et du développement de la biodiversité se porte davantage sur la nature « ordinaire » : nos champs, nos talus, nos petits bois, nos jardins… Eux aussi jouent un rôle indispensable dans ce processus complexe. Et comme les grands sites, ils sont toujours à redécouvrir et vous offrent de belles occasions de vous évader !

Pour en savoir +

www.bretagne-environnement.org ▪ www.pnr-armorique.fr ▪ www.golfe-morbihan.fr ▪ www.coeur.asso.fr ▪ rando.tourismebretagne.com

Focus ÉVÉNEMENT

LE GOLFE A SON PARC !

Le décret de création du parc naturel régional du Golfe du Morbihan signé début octobre a marqué la naissance du 50e Parc de France et du 2e de Bretagne, après celui d'Armorique créé en 1969. Il concerne 30 communes et s'enfonce dans les terres jusqu'à Elven. C'est l'aboutissement de vingt ans de discussion entre acteurs locaux, sous l'impulsion de la Région. Si l'intérêt écologique de cet écosystème exceptionnel n'a jamais fait débat, les freins qu'un tel projet apporte, par exemple, à son urbanisation future ont été plus âprement discutés : seulement 0,5 % du territoire sur douze ans, soit 314 hectares, selon un plan largement prédéfini. À l'arrivée, la charte du parc entend placer l'homme au cœur du projet, en misant largement sur le développement d'un tourisme durable.

LES 9 ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE

- **Le sillon de Talbert**, rens. Maison du Sillon, Pleubian (22) : 02 96 16 54 67
- **Le marais de Sougeal** (35), rens. communauté de communes de la baie du mont Saint-Michel : 02 99 48 53 53
- **L'étang du Pont-de-Fer**, à Camoël (56) et Assérac (44), rens. Conseil général Loire-Atlantique : 02 40 99 10 00
- **Landes de Lan Bern et marais de Magoar-Penvern**, à Glomel (22), rens. Association de mise en valeur : 02 96 29 32 59
- **Landes du Cragou et du Vergam**, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Plougonven, Scrignac (29), rens. Bretagne vivante : 02 98 49 07 18
- **Étangs du Petit et du Grand Loc'h**, Guidel (56), rens. Fédération départementale des chasseurs : 02 97 62 11 20
- **Landes de Monteneuf** (56), rens. association Les Landes : 02 97 93 26 74
- **Sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon** (29), rens. communauté de communes de la presqu'île de Crozon : 02 98 27 24 76 ou Maison des Minéraux : 02 98 27 19 73
- Et bientôt, **landes et étang du Moulin Neuf**, Plounérin (22), rens. Lannion-Trégor Communauté : 02 96 38 33 33.

↖ Le sillon de Talbert est un cordon littoral formé de galets et de sable qui s'étire dans la mer sur trois kilomètres.

Photo : Julien Houron